



PROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL

"Listes ministérielles olympiade Tokyo"



2017 / 2024

PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020

L'analyse des précédents Parcours d'Excellence Sportive par le Ministère a mis en évidence des différences importantes d'une fédération à une autre et d'une discipline à une autre dans l'élaboration des listes ministérielles.

Chaque sport a sa spécificité. Pourtant s'agissant des sportifs listés, il y a un intérêt évident à ce qu'une terminologie générale puisse s'appliquer à l'ensemble des disciplines. Les exigences de performance à l'égard d'un sportif inscrit en catégorie de haut niveau devraient être à peu près identiques, quelle que soit la discipline dans laquelle ce sportif évolue.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et l'ensemble des acteurs qui accompagnent le sport de haut niveau sont demandeurs de telles comparaisons.

La réforme des listes souhaitée par notre Ministère de tutelle doit permettre une meilleure identification des sportifs qui ont réellement obtenu des résultats dans des compétitions internationales de référence.

Trois listes sont désormais identifiées :

- la liste des sportifs de haut niveau qui comprend quatre catégories : Elite, Sénior, Relève (anciennement jeune) et reconversion ;
- la liste des sportifs des collectifs nationaux ;
- la liste des sportifs Espoirs.

Les éléments caractérisant chacune de ces listes, dont les modalités d'inscription et les droits afférents à chacune d'entre elles, sont précisés ci-dessous.

1. La liste des sportifs de haut niveau

Catégories "Elite" "Sénior" et "Relève"

Des niveaux de performance « plancher » réalisés lors des compétitions de référence internationales seront exigés pour figurer sur la liste des sportifs de haut-niveau. Ainsi, le système actuellement utilisé pour la catégorie « Elite » est étendu à celle « Senior » et « Relève » (ex catégorie « Jeune »).

Pour toute inscription sur ces listes, la référence devient la réalisation d'une performance à l'occasion d'une compétition de référence senior (les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe) ou de catégorie d'âge.

L'inscription dans la catégorie "Elite" est valable deux ans alors que l'inscription dans la catégorie "Senior" et "Relève" est valable un an.

Catégories "Reconversion" :

Les conditions d'accès à cette catégorie ne sont pas modifiées. Conformément à l'article R. 221-7 du code du sport, « peut être inscrit dans la catégorie "Reconversion" le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie "Elite" ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que "Reconversion" pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie "Senior", qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories "Elite", "Senior" ou "Relève" et qui présente un projet d'insertion professionnelle.

L'inscription dans la catégorie "Reconversion" est valable un an et peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans ».

Les sportifs de haut niveau demeurent éligibles aux dispositifs individuels de droit commun listés ci-dessous :

- des aides personnalisées (AP),
- des CIP-CAE- CI,
- des droits à la retraite,
- des dispositifs dérogatoires interministériels.

2. La liste des sportifs des "Collectifs Nationaux"

L'animation d'une équipe de France ne peut être réduite aux seuls sportifs en liste SHN. C'est pourquoi nous avons déterminé des critères autorisant l'inscription en liste des sportifs n'ayant pas réussi les performances mentionnées au 1. mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste « collectifs nationaux » devra regrouper les sportifs :

- qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés, etc.)
- qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

3. Les sportifs en liste « Espoirs »

Les critères d'inscription en liste « Espoirs » sont construits en référence à une catégorie d'âge significative cible et/ou à un niveau de performance réalisé lors des compétitions de références (internationales ou nationales) identifiées pour cette catégorie. Peuvent aussi être reconnus des sportifs sur la base de potentiels objectifs et mesurables lors de tests (par exemple physiques, psychologiques, morphologiques, techniques, ...) ayant une corrélation avérée avec des résultats sportifs à venir.

Les sportifs en liste « Collectifs Nationaux » et « Espoirs » :

- bénéficieront de l'aménagement du temps scolaire et universitaire (note de service interministérielle du 30 avril 2014 signée par les Ministres chargés des sports, de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur) ;
- seront clairement identifiés dans le futur PPF afin que les services déconcentrés de l'Etat, les établissements publics nationaux ou encore les collectivités territoriales mesurent toute leur place dans la stratégie de haut niveau de notre fédération et puissent les accompagner.

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

– EAU LIBRE –

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "ELITE" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "SENIOR" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve de relais « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "RELEVE" / 12 ANS A 22 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde et se classer dans les 24 premiers en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir aux Championnats d'Europe et se classer dans les 16 premiers en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 6 premiers d'une épreuve de relais.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.
- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer 1^{er} d'une épreuve de relais.

LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe ou aux Universiades.

- Réaliser les conditions requises pour une qualification aux compétitions de référence sans pouvoir être sélectionné(e) au motif d'être devancé(e) par des concurrents plus performants lors de l'épreuve de sélection.
- Réaliser un temps de pré-qualification en bassin ou le classement demandé sur une étape de Coupe du Monde pour être éligible à une sélection en Equipe de France.

LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS 12 ANS A 19 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation dans une épreuve individuelle.
- Réaliser l'une des performances de la grille ci-dessous et se classer dans les 8 premiers de sa catégorie lors des Championnats de France sur les épreuves du 5km et/ou du 10 km.

| | 14 ANS | 15 ANS | 16 ANS | 17 ANS | 18 ANS | 19 ANS |
|-------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 800 NL DAMES | 09:30,00 | 09:25,00 | 09:20,00 | 09:15,00 | 09:10,00 | 09:05,00 |
| 1500 NL DAMES | 18:30,00 | 18:20,00 | 18:10,00 | 18:00,00 | 17:50,00 | 17:40,00 |
| 800 NL MESSIEURS | 08:55,00 | 08:50,00 | 08:45,00 | 08:40,00 | 08:35,00 | 08:30,00 |
| 1500 NL MESSIEURS | 17:10,00 | 17:00,00 | 16:50,00 | 16:40,00 | 16:30,00 | 16:20,00 |

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES – NATATION COURSE –

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "ELITE" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer 1^{er} d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "SENIOR" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle.

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 4^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer entre la 2^{ème} et la 4^{ème} place d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "RELEVE" / 12 ANS A 22 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres, et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Méditerranéens et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe, et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Méditerranéens et se classer premier d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe, aux Universiades ou aux Jeux Méditerranéens.
- Réaliser une performance de la grille du Collectif Excellence National toutes catégories.
- Réaliser une performance de la grille du Collectif Excellence National post-junior en étant une fille âgée de 17 à 20 ans ou un garçon âgé de 18 à 21.
- Réaliser une performance de la grille du Collectif Excellence National junior en étant une fille âgée de 16 ans et moins ou un garçon âgé de 17 ans et moins.

LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS 12 ANS A 18 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, aux Championnats d'Europe Juniors, aux Jeux Européens, au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne, à la Coupe Méditerranéenne de Natation ou aux Gymnasiades.
- Concourir aux Championnats de France filles 15 ans et moins et garçons 16 ans et moins en bassin de 50m et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle de la catégorie concernée.
- Concourir au Critérium National filles 16 ans et plus et garçons 17 ans et plus en bassin de 50m et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle du classement spécifique de la catégorie filles 16-17 ans et garçons 17-18 ans.
- Réaliser les critères permettant de se situer dans les couloirs de performance déterminés en collaboration avec l'IRMES.

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

PLONGEON

OBJECTIF TOKYO 2020 : CALENDRIER DES COMPETITIONS DE REFERENCE POUR LE PLONGEON

| | Saison 2016 – 2017 | Saison 2017 – 2018 | Saison 2018 – 2019 | Saison 2019 - 2020 |
|---------------------------------------|--|---|--|---|
| Jeux Olympiques | - | - | - | - 6 sélectionnés olympiques (10m individuel masculin et féminin, 3m individuel masculin) - 1 médaille 10m individuel masculin - 1 finale au 10m individuel féminin |
| Jeux Olympiques de la Jeunesse | - | - 1 finale au tremplin de 3m masculin | - | - |
| Championnats du monde | - 1 médaille d'or au Team Event - 1 finale au 10m individuel masculin - 1 finale au tremplin de 3m masculin | - | - 1 top 5 au 10m individuel masculin (obtention d'un quota pour la France 1 an avant). - 1 top 8 au 10m individuel féminin (obtention d'un quota pour la France 1 an avant). - 1 finale au tremplin de 1m masculin | - |
| Championnats du monde junior | - | - 1 finale au tremplin de 3m masculin - 1 finale au tremplin de 1m masculin | - | - 1 finale au tremplin de 3m masculin - 1 finale au tremplin de 1m masculin |
| Championnats d'Europe | - 1 médaille d'or au Team Event - 1 médaille au tremplin de 1m masculin - 1 médaille d'or au 10m individuel masculin | - 1 médaille au Team Event - 1 médaille au 10m individuel masculin - 1 finale au 10m individuel féminin - Finale au tremplin de 1m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin | - 1 médaille au Team Event - 1 médaille d'or au 10m individuel masculin (obtention d'un quota aux JO de Tokyo 2020 1 an avant) - 1 médaille au 10m individuel féminin - 2 finalistes au tremplin de 3m masculin - 2 finalistes au tremplin de 1m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin | - 1 médaille au Team Event - 1 médaille d'or au 10m individuel masculin - 1 médaille au 10m individuel féminin - 2 top 8 au tremplin de 3m masculin - 2 top 8 au tremplin de 1m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin |
| Championnats d'Europe junior | - 2 finalistes au tremplin de 1m masculin - 1 finale au tremplin de 3m masculin | - 1 finale au tremplin de 1m masculin - 1 finale au tremplin de 3m masculin | - 1 top 8 au tremplin de 1m masculin - 1 top 8 au tremplin de 3m masculin | - 1 top 6 au tremplin de 1m masculin - 1 top 6 au tremplin de 3m masculin |

OBJECTIF PARIS 2024 : CALENDRIER DES COMPETITIONS DE REFERENCE POUR LE PLONGEON

| | Saison 2020 – 2021 | Saison 2021 – 2022 | Saison 2022 – 2023 | Saison 2023 - 2024 |
|---------------------------------------|---|--|--|--|
| Jeux Olympiques | - | - | - | <ul style="list-style-type: none"> - Equipe de France olympique complète en individuel et synchronisé - Finaliste au 10m individuel masculin - 1 Top 8 au 10m individuel féminin - Finales individuelles au 3m individuel féminin et masculin - 2 top 6 sur les épreuves synchronisées féminines et masculines de 3m - 2 top 6 sur les épreuves synchronisées féminines et masculines de 10m |
| Jeux Olympiques de la Jeunesse | - | <ul style="list-style-type: none"> - 1 finale au tremplin de 3m masculin - 1 finale au 10m individuel | - | - |
| Championnats du monde | <ul style="list-style-type: none"> - 1 finaliste au 10m individuel féminin - 2 finalistes au tremplin de 1m - 2 finalistes au tremplin de 3m | - | <ul style="list-style-type: none"> - 1 top 8 au 10m individuel féminin (obtention d'un quota pour la France 1 an avant). - 2 top 8 au tremplin de 1m - 2 top 12 au tremplin de 3m masculin (obtention de deux quotas pour la France 1 an avant). - Top 8 en plongeon synchronisé pour toutes les hauteurs | - |
| Championnats du monde junior | - | - Finalistes sur toutes les hauteurs individuelles | - | - Finalistes sur toutes les hauteurs individuelles et synchronisées |
| Championnats d'Europe | <ul style="list-style-type: none"> - 1 médaille au Team Event - 1 top 6 au tremplin de 1m masculin - 2 finalistes au tremplin de 3m individuel | <ul style="list-style-type: none"> - 1 médaille au Team Event - Finalistes sur les épreuves mixtes - 1 Top 5 au 10m individuel féminin - 2 Finalistes au tremplin de 1m masculin - 2 finalistes au tremplin de 3m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé féminin | <ul style="list-style-type: none"> - 1 médaille au Team Event - Finalistes sur les épreuves mixtes - 1 médaille au 10m individuel féminin - 1 top 8 au tremplin de 1m masculin - 2 finalistes au tremplin de 3m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé féminin | <ul style="list-style-type: none"> - 1 médaille au Team Event - Finalistes sur les épreuves mixtes - 1 médaille au 10m individuel féminin - 1 médaille au tremplin de 1m masculin - 2 finalistes au tremplin de 3m masculin - 1 top 6 au 10m synchronisé masculin et féminin |
| Championnats d'Europe junior | 1 finale a minima sur toutes les épreuves individuelles par sexe | 1 finale a minima sur toutes les épreuves individuelles et synchronisées par sexe | 1 finale a minima sur toutes les épreuves individuelles et synchronisées par sexe | 1 finale a minima sur toutes les épreuves individuelles et synchronisées par sexe |

PPF – NATATION ARTISTIQUE

1. SPORTIFS

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

Liste des sportifs de haut niveau

"ELITE" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau

"SENIOR" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau "RELEVE" / 12 ans à 23 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, ou Championnats du Monde et se classer entre la 17^{ème} et la 24^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 13^{ème} et la 20^{ème} place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 5^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.

Liste des sportifs DES COLLECTIFS NATIONAUX 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde ou aux Championnats d'Europe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors, aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens.
- Réaliser les conditions requises pour une pré-sélection aux compétitions internationales de référence seniors ou juniors.
- Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'excellence du PPF.

Liste des sportifs **ESPOIRS** 12 ans à 17 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Réaliser les conditions requises pour une pré-sélection aux compétitions internationales de référence Juniors ou Jeunes.
- Concourir aux Championnats de France par catégorie d'âge et être retenu(e) après l'analyse des performances sportives et l'évaluation des caractéristiques morphologiques et techniques.
- Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'accès au haut-niveau du PPF.

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

ENVIRONNEMENT DU SPORTIF :

Au quotidien :

Le sportif de haut niveau en natation artistique s'entraîne quotidiennement au minimum. La plupart du temps, il nage deux fois par jour, le matin tôt puis en milieu d'après-midi, sur sa structure. Le volume d'entraînement est de 30 à 35 heures par semaine.

Les charges d'entraînement sont comparables à celles de la gymnastique. Le temps de pratique pure en natation artistique nécessite en effet une préparation importante et une récupération conséquente. Le(la) nageur(se) artistique de haut niveau est donc énormément pris(e) par sa pratique sportive. La pratique est très diversifiée (natation, danse, souplesse, préparation physique générale, gymnastique, acrobatie, technique spécifique, chorégraphie...). Par conséquent, la pratique de haut niveau exige un encadrement nombreux et diversifié.

En stage :

L'Equipe de France Senior et une partie de l'Equipe de France Junior est rassemblée à l'INSEP (nécessité dans un sport collectif de synchronisation parfaite). Il conviendra toutefois de prévoir des stages à l'extérieur et notamment avec les pays phares de la natation artistique (Russie et Japon).

En compétition :

L'équipe de France de natation artistique est organisée de manière commune sur les événements internationaux. Tous(tes) les nageurs(ses) artistiques sont soumis(es) au même fonctionnement.

PPF – PLONGEON

1. SPORTIFS

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

Liste des sportifs de haut niveau "ELITE" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve par équipe « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et terminer 1^{er} d'une épreuve synchronisée « olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau "SENIOR" / 12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle ou entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve synchronisée.

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle ou entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve par équipe « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 2^{ème} et la 4^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve par équipe « non - olympique ».

Liste des sportifs de haut niveau "RELEVE" / 12 ans à 23 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 36 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 32 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 28 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 32 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

Liste des sportifs DES COLLECTIFS NATIONAUX

12 ans et plus*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe ou aux Universiades.
- Réaliser les conditions requises pour une qualification aux compétitions de référence sans pouvoir être sélectionné(e) au motif d'être devancé(e) par des concurrents plus performants lors de l'épreuve de sélection.
- Avoir été un ancien gymnaste de haut-niveau et/ou avoir répondu aux critères de sélection plongeon et intégrer une structure du PPF.

Liste des sportifs ESPOIRS

12 ans à 18 ans*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Réaliser les critères d'appartenance pour la saison suivante du collectif national par catégorie d'âge (minima de points par sexe, par hauteur, par épreuve).

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

ENVIRONNEMENT DU SPORTIF :

Au quotidien :

Pour performer sur la scène internationale, le sportif de haut niveau en plongeon s'entraîne de manière biquotidienne. Actuellement au centre national d'entraînement, les plongeurs s'entraînent le matin du milieu à la fin de matinée, puis du milieu d'après-midi au début de soirée, sur sa structure.

Les charges d'entraînement sont comparables à celles de la gymnastique. Le temps de pratique pure en plongeon nécessite en effet une préparation à sec et dans l'eau importante et une récupération conséquente. Le plongeur de haut niveau est donc énormément pris par sa pratique sportive (en moyenne entre 20 et 25 heures par semaine).